

Qui peut dédouaner ou importer mes marchandises en Équateur ?

Pour importer, vous devez avoir une représentation légale en Équateur, être enregistré localement et disposer d'un numéro de contribuable RUC (Registre Unique des Contribuables) et être un importateur enregistré auprès du SENA. Cela permet de s'enregistrer au système du commerce extérieur (SICE) pour avoir accès aux services en ligne et réaliser l'importation par l'intermédiaire d'un agent en douane. Il est nécessaire de passer par un agent en douane autorisé.

Vous en trouverez la liste en suivant le lien ci-après :
www.aduana.gob.ec > Servicios para OCE's > Agentes de Aduana.

Si vous ne disposez pas d'une représentation légale localement, vous devrez donc passer par un importateur / distributeur qui effectuera les démarches d'importation. Si vous souhaitez exporter vers l'Équateur, il vous faut bien choisir l'entreprise qui vous représentera sur ce marché.

Mon produit doit-il être enregistré ou autorisé par les entités locales ?

La certification CE est une exigence européenne non reconnue en Équateur.



Plus d'informations :

agrocalidad.gob.ec

Compte tenu de la complexité de ces formalités, il vous est recommandé de prendre contact avec le bureau de l'attaché douanier près l'Ambassade de France à Bogota, Business France ou la mission économique qui vous orienteront vers l'interlocuteur approprié.

Pour plus d'informations

Points de contact en ambassade :

- Bureau de l'attaché douanier régional près l'Ambassade de France à Bogota : bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr
- Mission économique régionale au Panama : panama@dgtresor.gouv.fr
- Antenne à Quito de la mission économique régionale : quito@dgtresor.gouv.fr
- Bureau Business France régional : bogota@businessfrance.fr

Site Internet d'intérêt (liste non exhaustive) :

- Business France : <https://www.businessfrance.fr/qui-sommes-nous>
- Antenne à Quito du service économique régional de Bogota : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/EC>
- Chambre de commerce : <https://www.ccifec.org>
- Ministerio de Producción, Comercio Exterior, Inversiones y Pescar : <https://www.gob.ec/mpceip>
- Douane équatorienne : <https://www.aduana.gob.ec>

En France, coordonnées des cellules conseil aux entreprises

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11053-les-cellules-conseil-aux-entreprises>

Service des douanes
Ambassade de France à Bogota
Bogota.dgddi@douane.finances.gouv.fr
<https://co.ambafrance.org/Le-Service-des-Douanes-francaises-en-Colombie>



**Direction générale
des douanes et droits indirects**
 11, rue des Deux Communes
 93558 Montreuil Cedex



10 QUESTIONS à vous poser avant d'exporter en ÉQUATEUR

- Pour simplifier vos formalités douanières
- Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales
- Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international

